

Délibération n°251219\_41

Séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2025

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 16

Membres représentés : 6

Pour :

**DÉCISION**

AVIS

INFORMATION

**Déclaration d'inutilité de la tour cylindrique du bâtiment dit « B » rue Becquerel à Belfort**

**Vu** les statuts de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard ;

**Vu** le règlement intérieur de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'UTBM du 14 mars 2025 relative à la déclaration d'inutilité du second étage du bâtiment dit « B » ;

**Considérant** que par une convention d'utilisation en date du 23 avril 2024, conclue entre l'UTBM et l'Etat, ce dernier a mis à disposition des ensembles immobiliers pour l'exercice des missions de l'Université sur le site de SEVENANS et de BELFORT ;

**Considérant** que dans la convention susmentionnée, le bâtiment dit « B », situé rue Becquerel à Belfort, est mis à disposition de l'établissement ;

**Considérant** que dans le règlement de copropriété et l'état descriptif de division conclue entre la SEMPAT, aujourd'hui TANDEM, et l'Etat, en 1997, la tour, bâtiment annexe édifié au droit de partie de la façade sud du bâtiment « A » est identifié comme le bâtiment « B » ;

**Considérant** que le plan cadastral de la ville de Belfort fait apparaître le bâtiment annexe dit bâtiment B (Tour) sur la parcelle BX14 ;

**Considérant** la lettre du Grand Belfort adressée à l'UTBM en date du 29 octobre 2025 dans laquelle il est précisé que le projet immobilier MOTRICité englobe la tour associée au bâtiment principal ;

**Considérant** que la surface, objet de cette déclaration, est de 207,49m<sup>2</sup> calculé en Surface Utile Brute (SUB) et correspond au Lot 1 dans le règlement de copropriété et l'état descriptif de division susmentionnées ;

**Etant entendu** qu'un droit de passage sera instauré pour que l'UTBM, au travers les surfaces du rez de chaussée de la tour, puisse accéder librement à ses locaux depuis la façade sud du bâtiment dit « B ».

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

Que la tour cylindrique, du bâtiment dit « B », d'une surface vide brute de 207,49 m<sup>2</sup> et située rue Becquerel à Belfort, ne présentera plus d'utilité pour l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Abstention(s) : 4

Votants : 22

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 18

Pour : 16

Contre : 2

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur  
Ghislain MONTAVON